

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le neuvième jour du mois de janvier en l'an deux mille dix-huit, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
 Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
 Gesa Wehmeyer-Laplante
 Jean-Pierre Ducruc
 Michel Routhier
 Guy Boucher
 Carmen Demers

Absent : Jean Lecours

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2017 à 19.30 heures
 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2017 à 20.00 heures
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Élections municipales – Remerciements anciens membres du conseil
 - Demande au Fonds de développement des territoires (FDT), volet Pacte rural 2017-2018

Règlement numéro 572-2017 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2018

 - Adoption

Règlement numéro 573-2017 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2018

 - Adoption

Projet de règlement n° 574-2018 aux fins de remplacer le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

 - Adoption
 - Avis de motion

Règlements d'emprunts numéros 455-2011, 485-2012, 493-2012 et 536-2015

 - Soumissions pour l'émission de billets
 - Concordance et courte échéance
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Démission de M. Serge Marion, salarié de maintenance temporaire
 - Engagement de Mme Lucy Bergeron, salariée de maintenance temporaire

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

Modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22
au gaz R-513A

- Acceptation des plans et devis pour soumission

Programme Emplois d'été Canada 2018

- Demande d'adhésion

5) Voirie

Réfection rue du Bateau

- Honoraires professionnels n° 10 (EnGlobe Corp.)

6) Varia

Office municipal d'habitation de Sainte-Croix

- Prévisions budgétaires 2018

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

001-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

002-2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 À 19.30 HEURES

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 19 novembre 2017 à 19.30 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2017 À 20.00 HEURES

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 19 novembre 2017 à 20.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

004-2018

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2017

SALAIRES BRUTS DU 26 NOVEMBRE 2017 AU 30 DÉCEMBRE 2017	MAIRE ET CONSEILLERS	17 994.06
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	18 293.66
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIÈRES, POMPIERS, DÉN., MACHOIRES DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, COM. EMB., CONCIERGERIE, PAT/EXTÉRIEURE, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	43 938.66
	AVANTAGES SOCIAUX	7 836.14
	SOUS-TOTAL	88 062.52

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE DÉCEMBRE 2017

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	88 062.52

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 20 DÉCEMBRE 2017 – RATIFICATION

FLEETCOR CANADA MASTERCARD		309.62	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	41.45	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.40	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	69.34	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	87.01	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	6.52	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.88	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	62.78	ESSENCE INC.
FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE		1 000.00	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	1 000.00	AIDE FINANCIÈRE 2017
HYDRO-QUEBEC		7 667.11	
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 784.31	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2017
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	675.57	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2017
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 249.98	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2017
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	234.00	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2017
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	450.90	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2017
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	46.59	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2017
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 151.82	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2017
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	73.94	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2017
TELUS MOBILITE		217.26	
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.52	SERVICE DÉCEMBRE 2017
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	58.02	SERVICE DÉCEMBRE 2017
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	60.25	SERVICE DÉCEMBRE 2017
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	23.00	SERVICE DÉCEMBRE 2017
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	28.95	SERVICE DÉCEMBRE 2017
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.52	SERVICE DÉCEMBRE 2017
VIDÉOTRON LTÉE		124.12	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE JANVIER 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE JANVIER 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE JANVIER 2018
Total : 9 318.11			

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 20 DÉCEMBRE 2017

AMÉLIE HUOT		112.95	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	9.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	71.85	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	2.07	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	6.99	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270120526	ENTR.MACH. OUTILL., EQUIP.C/COM	4.59	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	18.45	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
AQLM		365.47	
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	365.47	COTISATION 2018
ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE		855.41	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	855.41	ENTRETIEN ASCENSEUR JANVIER À MARS 2018
BF AUTO INC.		1 115.26	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	1 115.26	PNEUS (SILVERADO)
C.A.U.C.A.		655.36	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	655.36	FRAIS MODULE DE BASE 01-01-2018 AU 31-03-2018
C.O.M.B.E.Q.		431.16	
232000494	COTISATION & ABONNEMENT VOIRIE	431.16	ADHÉSION 2018
CMP MAYER INC.		1 184.82	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	1 184.82	ACCESSOIRE INCENDIE (CRÉPINE)
COFFRAGE S.BLANCHET INC.		9 887.85	
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	9 887.85	TROTTOIRS PARC PLANCHES À ROULETTES
COMPASS MINERALS CANADA CORP.		5 587.35	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 587.35	SEL ADOUCISSEUR
DEL DEGAN, MASSÉ & ASSOCIÉS INC.		3 991.93	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	3 991.93	SERVICE D'URBANISME DU 28 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2017
FEDERATION QUEBECOISE DES		110.77	
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	98.77	FRAIS DE TRANSPORT
232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	12.00	FRAIS DE TRANSPORT
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN		6 639.68	
292146840	RÉF. PONC. RG 3 INT- 493-2012	715.21	INTÉRÊTS RÉGL. # 493-2012
292145840	HON PRO RUE LAURIER - 485-2012	764.21	INTÉRÊTS RÉGL. # 485-2012
292142840	RELAIS TOUR& PARVIS - 455-2011	1 472.21	INTÉRÊTS RÉGL. # 455-2011
292147840	R. LAURIER MOULIN INT 506-2013	2 982.28	INTÉRÊTS RÉGL. # 506-2013
292148840	PONCEAU RG 2 ET 3 INT 507-2013	705.77	INTÉRÊTS RÉGL. # 507-2013

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

FONDATION DU CÉGEP DE THETFORD		744.30	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	744.30	AIDE FINANCIÈRE 2018
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		15 313.42	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	8 868.04	SERVICE NOVEMBRE 2017
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 445.38	SERVICE NOVEMBRE 2017
GROUPE CASTONGUAY INC.		203.72	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	203.72	RÉPARER LUMINAIRES (PARC DÉTENTE)
GROUPE ULTIMA INC.		74 888.00	
219000420	ASSURANCES	74 888.00	ASSURANCES 2018
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		64.39	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	64.39	AFFICHES C/FAMILLES
INFO PAGE INCENDIE		120.32	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	120.32	SERVICE JANVIER 2018
INFO PAGE P/RÉPONDANTS		34.38	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	34.38	SERVICE JANVIER 2018
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS		3 571.65	
270150322	FRET ET MESSAGERIES LOISIRS	126.48	FRAIS DE TRANSPORT
270195526	ENT RÉP MACH/OUT/ÉQUIP POLY	3 445.17	ÉQUIPEMENTS GYMNASTIQUE ET MISE EN FORME
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		1 425.23	
232060521	ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	1 425.23	NETTOYAGE DE FOSSÉ (ROUTE POINTE-PLATON)
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		25.89	
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	16.73	HUILE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	9.16	LIMES
M.R.C. DE LOTBINIERE		10 034.49	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	272.50	SUPPORT TECHNIQUE 2017
246000521	ENTR. & AMELIOR. - COURS D'EAU	9 626.49	FRAIS COURS D'EAU 2017
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	87.50	SUPPORT TECHNIQUE 2017
261000670	URBANISME - PAPETERIES	48.00	PLANS
PG SOLUTIONS INC.		15 821.90	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	10 824.90	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2018
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	1 707.38	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2018 (GESTION DES PERMIS)
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	2 466.21	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2018 (ACCÈS CITÉ UEL)
222000414	ENTR. SOUTIEN INFORMATIQUE	678.35	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2018 (PREMIÈRE LIGNE)
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	32.39	FRAIS DE TRANSPORT
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	488.64	COMPTES DE TAXES
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	-375.97	ANNULATION CONTRAT D'ENTRETIEN AVRIL À DÉCEMBRE 2017 (ACCÈS CITÉ LOISIRS)
PITNEYWORKS		2 299.50	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	2 299.50	RECHARGE TIMBRES
QUEBEC MUNICIPAL		321.93	
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	321.93	ADHÉSION 2018 (SERVICE INTERNET)
RESTO-BAR LE CUBE		915.65	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	915.65	DÎNER DE NOËL
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		331.13	
213000451	LOCATION ALARME ADMINISTRATION	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2018
241300451	LOCATION ALARME EAU POTABLE	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2018
241200451	LOCATION ALARME USINE E/POTABLE	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2018
232000451	LOCATION ALARME VOIRIE	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2018
241400451	LOCATION ALARME EAUX USÉES	55.18	SERVICE JANVIER À MARS 2018
222000451	LOCATION ALARME INCENDIE	55.19	SERVICE JANVIER À MARS 2018
TELUS COMMUNICATIONS INC.		2 832.05	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.07	SERVICE DÉCEMBRE 2017
2303000722	POSTE INC- ENTR & AMELIORATION	2 716.98	DÉPLACEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE (AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE)
TRANSCONTINENTAL MEDIAS S.E.N.C.		312.36	
270195341	PUB. JOURN. REVUES - CULTURE	312.36	LOISIRS HIVER 2018
TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		5 552.20	
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	5 552.20	QUOTE-PART 2018
WILSON & LAFLEUR LTEE		252.00	
261000494	COTISATION ABONNEMENT-URBANISM	252.00	ABONNEMENT 2018

Total : 166 002.52

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 14-2017

005-2018

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2017	2018
Salaires	687 646	699 717
Avantages sociaux	94 535	97 130
Poste et transport	11 130	9 980
Service téléphonique	17 266	18 555
Police	246 043	258 043
Immatriculation des véhicules	4 155	4 235
Enlèvement des déchets	163 582	176 417
Contrats de déneigement & abrasifs	232 532	198 808

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

Descriptions	2017	2018
Essence & huile	16 865	16 465
Électricité & ent. réseau d'éclairage	111 515	114 740
Location photocopieur Toshiba et balance Pitney Bowes	3 265	3 600
Frais de financement (intérêts)	156 433	133 836
Remboursement dette long terme & fonds roulement	524 215	556 403
Quotes-parts M.R.C. – Adm., évaluation, enfouissement, cour municipale, etc.	325 546	330 214
Part. fin. - O.M.H.	18 607	18 607
Part. fin. - Centre culturel (incluant affectations)	181 914	146 146
T O T A L :	2 795 249	2 782 896

Le certificat de crédits suffisants # 01-2018 est émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

006-2018

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de nommer monsieur Jean-Pierre Ducruc à titre de maire suppléant jusqu'au 08 janvier 2019.

QUE le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

007-2018

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement :

QUE Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou de vacance dans la charge de directrice générale et secrétaire-trésorière, que Christiane Couture, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 10 janvier 2018, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

008-2018

ÉLECTIONS MUNICIPALES – REMERCIEMENTS ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adresser une motion de remerciements à madame Catherine Marquis (2013 à 2017) et à messieurs Michel Cameron (1997 à 2017) et Gratien Tardif (2005 à 2017), pour toutes ces années de service au sein du conseil municipal. Sincères remerciements pour leur loyauté et leur dévouement tout au cours de ces années.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

009-2018

**DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT),
VOLET PACTE RURAL 2017-2018**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire installer des noms de rues personnalisés sur son territoire;

ATTENDU le projet annexé à être présenté à la MRC de Lotbinière dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018 de la MRC de Lotbinière »;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière une aide financière de 6 000,00 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT) volet Pacte rural 2017-2018, secteur Lotbinière, pour le projet d'installation de noms de rues personnalisés.

QUE France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer ledit projet.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 572-2017 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC,
D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER
2018**

010-2018

ADOPTION

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 572-2017 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-neuvième jour de décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ : Guy Boucher

APPUYÉ : Gesa Wehmeyer-Laplante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 572-2017 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 572-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 572-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION DES
TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE
CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANI-
TAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

011-2018

ADOPTION

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-neuvième jour de décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ : Michel Routhier

APPUYÉ : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 573-2017 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 573-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 573-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2018 AUX FINS DE REMPLACER LE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

012-2018

ADOPTION

ATTENDU QU'il est requis en vertu de l'article 13 de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**, que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace tout règlement antérieur sans modification;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

CONSIDÉRANT QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie, sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

CONSIDÉRANT QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

CONSIDÉRANT QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement numéro 574-2018 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

QUE le projet de règlement numéro 574-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet règlement numéro 574-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 574-2018 aux fins de remplacer tout règlement antérieur concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le but de ce règlement, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27), est que toute municipalité doit avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 455-2011, 485-2012, 493-2012 ET 536-2015

013-2018

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2018, au montant de 614 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

45 200 \$	2,92000 %	2019
46 500 \$	2,92000 %	2020
47 800 \$	2,92000 %	2021
49 100 \$	2,92000 %	2022
426 300 \$	2,92000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,92000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

45 200 \$	2,00000 %	2019
46 500 \$	2,25000 %	2020
47 800 \$	2,40000 %	2021
49 100 \$	2,55000 %	2022
426 300 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,71500

Coût réel : 2,96861 %

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

45 200 \$	3,32100 %	2019
46 500 \$	3,32100 %	2020
47 800 \$	3,32100 %	2021
49 100 \$	3,32100 %	2022
426 300 \$	3,32100 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,32100 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2018 au montant de 614 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 455-2011, 485-2012, 493-2012 et 536-2015. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

014-2018

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billets un montant total de 614 900 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2018, réparti comme suit :

- Règlement numéro 455-2011 pour un montant de 108 300 \$ (relais touristique)
- Règlement numéro 485-2012 pour un montant de 53 300 \$ (hon. prof. réfection de voirie aux rues Laurier et du Moulin)
- Règlement numéro 493-2012 pour un montant de 47 300 \$ (réfection ponceau rang 3 Est)
- Règlement numéro 536-2015 pour un montant de 406 000 \$ (aménagement du parc Jean-Guy-Fournier, phase 1)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 485-2012, 455-2011 et 536-2015, la municipalité de Sainte-Croix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Carmen Demers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 16 janvier 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

2019 -	45 200 \$
2020 -	46 500 \$
2021 -	47 800 \$
2022 -	49 100 \$
2023 -	50 700 \$ (à payer en 2023)
2023 -	375 600 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 485-2012, 455-2011 et 536-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

015-2018

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2017

SALAIRES BRUTS DU 26 NOVEMBRE 2017 AU 30 DÉCEMBRE 2017	ADMINISTRATION (DIRECTION)	4 282.40
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	17 426.21
	AVANTAGES SOCIAUX	3 468.82
	SOUS-TOTAL	25 177.43

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE DÉCEMBRE 2017

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	25 177.43

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 20 DÉCEMBRE 2017 – RATIFICATION

BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		289.53	
270181610	ACHATS - BAR	-2 296.53	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	2 586.06	ACHATS BAR
CONSTRUCTION LEMAY INC.		1 653.92	
2308604725	M. O. ÉQUI. GLISSADE PARC JGF	1 653.92	TRAVAUX AMÉNAGEMENT GLISSADE
HYDRO-QUEBEC		8 067.80	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	2 936.60	SERVICE DÉCEMBRE 2017
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	5 131.20	SERVICE DÉCEMBRE 2017
SHAW DIRECT		54.03	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	54.03	SERVICE DÉCEMBRE 2017
TELUS MOBILITÉ		58.02	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE DÉCEMBRE 2017
	Total :	10 123.30	

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 20 DÉCEMBRE 2017

FROMAGERIE BERGERON		215.28	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	215.28	ACHATS RESTAURANT
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		678.69	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	21.61	PAPETERIE
270125321	TIMBRES-POSTES	99.02	TIMBRES POSTE
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	558.06	ORDURES NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2017
PRODUITS CAPITAL INC.		12.59	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	12.59	PRODUITS NETTOYANTS
	Total :	906.56	

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

016-2018 **DÉMISSION DE M. SERGE MARION, SALARIÉ DE MAINTENANCE TEMPORAIRE**

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de monsieur Serge Marion, à titre d'homme de maintenance temporaire, à compter 31 décembre 2017.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années.

017-2018 **ENGAGEMENT DE MME LUCY BERGERON, SALARIÉE DE MAINTENANCE TEMPORAIRE**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager Mme Lucy Bergeron de St-Édouard pour agir à titre de femme de maintenance temporaire.

Début de l'emploi : 13 janvier 2018

Rémunération : Échelon 5

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU GAZ R-22 AU GAZ R-513A

018-2018 **ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS POUR SOUMISSION**

ATTENDU les résolutions numéros 068-2015, 148-2015, 166-2016 et 226-2017;

ATTENDU le dépôt des plans et devis pour soumission datés du 20 décembre 2017 du projet numéro 105578.003;

ATTENDU QU'une modification mineure est à venir et sera apportée aux documents déposés concernant le remplacement des bandes et des baies vitrées;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter lesdits plans et devis concernant le projet de modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A du centre culturel et sportif de Sainte-Croix tel que préparé par la firme Norda Stelo inc., tenant compte de ladite modification à venir et de procéder à l'appel d'offres public conformément aux procédures requises.

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018

019-2018 **DEMANDE D'ADHÉSION**

ATTENDU le programme Emplois d'été Canada 2018 du gouvernement du Canada;

ATTENDU QU'il est requis d'engager un étudiant pour la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE le coût budgétaire estimé est de 4 200,00 \$ lequel serait résorbé à raison d'une participation de 100 % du taux du salaire minimum en vigueur lors du programme;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. s'inscrive au programme Emplois d'été Canada 2018 du gouvernement aux fins d'obtenir une aide financière à l'engagement de l'étudiant.

QUE France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer la demande d'adhésion.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2018

VOIRIE

RÉFECTION RUE DU BATEAU

020-2018

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 10 (ENGLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 360-2017;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de payer à EnGlobe Corp., la somme de 4 305,50 \$ concernant le contrôle qualitatif des matériaux relativement au projet de réfection de la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900245774 datée du 12 décembre 2017.

VARIA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX

021-2018

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2018;

Revenus : 368 021 \$

Dépenses :

- Administration	87 532 \$
- Conciergerie et entretien	119 697 \$
- Énergie, taxes, assurances et sinistres	191 148 \$
- Remplacement, amélioration et modernisation	0 \$
- Financement	129 567 \$
- Service à la clientèle	<u>62 489 \$</u>

Total des dépenses 590 433 \$

Déficit : 222 412 \$

Partage déficit

- SHQ	200 171 \$
- Municipalité de Sainte-Croix	22 241 \$

(-) Avances temporaires (SHQ) 0 \$

=====

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix demande à la municipalité et à la Société d'habitation du Québec d'approuver ledit budget pour l'année 2018;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'adopter le budget pour l'année 2018 tel que présenté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

- Information concernant le chauffage de la salle Robert-Daigle de l'hôtel de ville.

022-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 37 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.